

Montpellier, le 26 novembre 2008

**Communiqué de presse**  
**suite à la réunion du conseil de bassin viticole du 24 novembre 2008,**  
**à la Préfecture de Région**

Le conseil de bassin viticole du Languedoc Roussillon s'est réuni, en session plénière, le 24 novembre 2008, sous la présidence du Préfet de Région Cyrille Schott, en présence de la représentante du Président du Conseil Régional et des représentants professionnels de la viticulture, des collectivités et des services de l'Etat.

Le constat est fait d'une campagne viticole 2007/2008 mitigée, avec une évolution défavorable sur la fin de campagne des marchés à la production. La situation économique en début de la nouvelle campagne viticole 2008/2009 reste fragile, avec une des plus faible récolte que la région ait connue (estimation : 13 Mhl) en baisse de 10% sur l'année précédente et un marché qui n'a pas encore véritablement démarré, avec des volumes de transaction faibles. Les cours du vin sont sensiblement identiques à ceux du début de la précédente campagne. La situation économique que connaissent les pays d'Europe et d'Amérique semble peser sur le niveau de consommation et l'évolution de la demande. Les professionnels de la région ont fait part de leurs inquiétudes sur cette situation, avec des viticulteurs qui ont besoin d'un soutien conjoncturel pour surmonter les difficultés immédiates.

Dans ce contexte difficile, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a mis en place des mesures exceptionnelles d'urgence d'allègement des charges pour les producteurs : prise en charge d'intérêts de prêts et prise en charge de cotisations sociales.

D'autre part, la mise en place du plan national de modernisation de la viticulture, qui se poursuit, doit contribuer à accompagner la restructuration de cette filière pour la rendre plus compétitive. Les professionnels représentant le secteur, au niveau national, seront reçus le 27 novembre par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, pour préciser cette mise en œuvre.

Le conseil de bassin viticole du 24 novembre a permis de faire un point sur quatre sujets stratégiques.

**La nouvelle Organisation Commune de Marché (OCM) se met progressivement en place**, avec notamment les mesures relatives à l'arrachage viticole, à la restructuration du vignoble, à la modernisation des entreprises et à la promotion des produits vers les pays tiers.

En Languedoc-Roussillon, les demandes d'arrachage pour 2009 s'élèvent à **14 742** ha soit 65% des demandes d'arrachage nationales. La Commission Européenne a notifié le 15 novembre, à la France, une réfaction de 54,1% à appliquer sur l'ensemble des demandes. Cette situation ne permettra de donner satisfaction dans un premier temps qu'aux demandeurs prioritaires : ceux qui procèdent à l'arrachage total de leur vignoble et ceux qui ont plus de 55 ans. Les professionnels, reconnaissant l'erreur d'analyse, il y a deux ans, ayant conduit la commission européenne à réduire le volume primé de surfaces arrachées, ont fait part de la nécessité, sur le plan social, de pouvoir répondre à toutes les demandes d'arrachage des viticulteurs, compte tenu en particulier du contexte économique qui s'est fortement dégradé.

Concernant les aides à la modernisation de la filière viti-vinicole, les membres du conseil de bassin ont convenu de l'intérêt majeur de pouvoir mobiliser au coté des aides de l'OCM, les crédits du second pilier de la Politique Agricole Commune (prévus au sein du Document Régional de Développement Rural - DRDR) pour contribuer à cet objectif fortement stratégique. En fonction des arbitrages rendus par la Commission Européenne sur ce point, une remise à plat des mesures du DRDR sera conduite, en liaison avec le Conseil Régional, pour assurer la meilleure complémentarité d'action.

**La fédération régionale d'organisation interprofessionnelle Inter Sud de France** a présenté le bilan de ses travaux au cours de l'année 2008. AIRSUD (interprofession des vins de pays) a été reconnue comme association d'organisation interprofessionnelle, première étape indispensable avant d'obtenir la qualité d'organisation interprofessionnelle de plein exercice. Jacques Gravegeal a présenté les grandes lignes du projet d'accord interprofessionnel sur les contrats d'achat, qui a été transmis pour approbation au ministère de l'Agriculture et de la Pêche et qui devra être entériné dans chaque organisation interprofessionnelle pour entrer en vigueur.

**Les premières analyses sur la stratégie régionale de l'innovation** ont été présentés devant le conseil de bassin. Ce travail qui s'inscrit dans le cadre du programme opérationnel régional de développement (FEDER) a pour ambition d'identifier les secteurs économiques prioritaires de la région porteurs d'innovation et de reconnaissance internationale qui seront accompagnés financièrement pour développer ce volet. La viticulture et le secteur viti-vinicole présentent d'énormes atouts en ce sens et un travail doit être poursuivi avec les membres du conseil de bassin pour préciser cette contribution.

**La gouvernance des bassins** va être modifiée avec la signature d'un décret ministériel redéfinissant la composition et le rôle des conseils de bassin viticoles. Les conseils de bassins voient avec cette évolution leur composition resserrée et leur rôle renforcé dans les choix stratégiques pour l'évolution régionale de la filière viti-vinicole. La désignation des membres du Conseil sera fixée par un arrêté préfectoral, après consultation des organismes mentionnés dans le décret ministériel.

Le conseil de bassin se réunira à nouveau en janvier 2009, dans sa nouvelle composition

Le Préfet

Cyrille Schott